AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0352
FR0011476928-FS0243

20 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mars 2026, la société anonyme de droit espagnol Cobas Asset Management, SGIIC, S.A. (Paseo de la Castellana, 53, 2nd Floor, 28046, Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 266 071 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 4,27% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FNAC DARTY sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 29 682 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.